

Les 22 et 23 juin 2022 la fédération UNSA santé-cohésion sociale a rencontré en bilatérale la nouvelle DRH ministérielle, Caroline GARDETTE-HUMEZ, suite à sa prise de fonctions le 11 avril 2022.

SYNAPSE a fait remonter à cette bilatérale, pour la filière santé-environnement, les sujets d'actualité, déjà signalés et restés sans réponses par les prédécesseurs.

Mme GARDETTE-HUMEZ a confirmé que tous les points détaillés ci-dessous seront abordés lors des négociations de l'accord cadre élaboré par l'administration centrale et qui sera présenté pour validation au CTM à la rentrée.

Le Ministère de la Santé et de la Prévention (nouvelle appellation depuis 2022, point faible du système de santé français bien connu de SYNAPSE) traverse une phase de turbulences et est en attente de nomination :

- d'un nouveau ministre, Brigitte BOURGUIGNON étant concernée par le remaniement ministériel des ministres ayant échoué aux élections législatives,
- d'un nouveau secrétaire général dont l'intérim est assuré par Nicole DA COSTA secrétaire générale adjointe depuis plusieurs semaines.

GT SUR LA FILIÈRE SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Démarré le 07/12/21, la DRHM proposait l'organisation de travaux en sous-groupe (un GT attractivité/ parcours, un GT formation initiale / formation continue) et des réunions en plénière du GT filière santé-environnement le 08/03/22 et 17/05/21. Ces travaux ne se sont jamais tenu et aucune suite ni report n'ont été planifiés.

SYNAPSE demande la reprise de ce groupe de travail :

- sur la reconnaissance de la spécificité de ces corps, la promotion et la valorisation des corps de la filière, l'amélioration du déroulement de carrière, des perspectives professionnelles, des modalités de la formation.
- en particulier, la question de la revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des corps de la filière, qui ressortait assez nettement de la 1ère réunion du GT : manque d'attractivité des grilles d'où un grand nombre de renoncements aux promotions/concours de TS vers IES et d'IES vers IGS

RATIOS DE PROMOTION DE C EN B ET DE B EN A

La campagne LDG promotions 2022 montre que le nombre de promotions attribuées pour les listes d'aptitudes T3S et IES n'a pas augmenté. Contrairement aux corps interministériels, les corps spécifiques, notamment ceux de la filière santé-environnement, n'ont pas bénéficié de l'augmentation des ratios de promotion de C en B et de B en A pendant 3 ans.

SYNAPSE relance l'avancée de ce dossier entre la DRHM et la DGAFP.

PERSONNELS ACCUEILLIS EN PNA

Revalorisation de l'IFSE des agents accueillis en PNA :

Au Ministère de la Transition Ecologique (MTE) la revalorisation se fait tous les 4 ans. Son montant est forfaitaire soit 200 euros (d'après la note RIFSEEP du MTE en date du 03/08/2021). Ce traitement est particulièrement défavorable comparé aux pratiques des ARS ou de l'administration centrale.

Promotions de grade des agents accueillis en PNA :

Plusieurs agents IES, IGS, sont oubliés des avancements malgré des avis favorables ++ de leurs directions d'accueil.

Réintégration suite à un détachement sortant ou à une PNA sortante :

À quelles dispositions l'agent a t'il droit, a minima : si le montant d'IFSE perçu lors du détachement est supérieur au socle d'IFSE du poste dans lequel il est réintégré, maintien du montant perçu en détachement dans la limite du plafond réglementaire ?

Il existe de grandes disparités entre ministères. Notre ministère manque de clarté dans la manière dont les agents en PNA sont gérés.

SYNAPSE demande d'engager une réflexion sur le sujet :

- bilan de la revalorisation de l'IFSE mise en œuvre par les ARS pour les différents corps de la filière santé-environnement depuis 2020 (1ère année de la revalorisation triennale),
- bilan de la situation RH des agents en PNA : avancement, revalorisation de l'IFSE, etc... afin de les comparer aux pratiques des agents du ministère de la santé,
- identification pour chaque corps et grade des montants attribués et du pourcentage des effectifs éligibles à la revalorisation,
- calcul et notification aux services (chaque direction, ministère...) du montant moyen appliqué par les services du MAS pour répondre aux besoins de gestion des services d'accueil (DREAL en particulier qui compte une majorité d'agents de la filière SE en PNA).
- modification de la gestion RIFSEEP concernant les mobilités entre services déconcentrés de l'état avec garantie du maintien de l'IFSE en cas de réintégration, comme dans d'autres ministères (intérieur, justice).

SYNAPSE insiste sur l'importance d'avoir des lignes de gestion claires de la part de la DRHM pour éclairer les ministères/directions d'accueil des agents en PNA.

INTÉGRATION DES IGS DANS LA RÉFORME DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

Le corps des IGS est un corps de catégorie A+. Pour autant, il n'a pas été possible d'obtenir un arbitrage interministériel permettant le rattachement de ce corps à la CAP de l'encadrement supérieur.

Le fait que les MISP et PHISP soient intégrés à l'encadrement supérieur justifie pleinement que les IGS le soient également : les IGS encadrent équipes conséquentes et exercent de nombreuses responsabilités.

SYNAPSE demande d'engager une réflexion pour repositionner ce corps dans l'encadrement supérieur de notre ministère.